

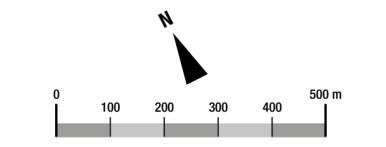
BRON À VÉLO



PLAN DES PARCOURS CYCLABLES
BRON, VIVRE ENSEMBLE



- VOIE CYCLABLE NON CARROSSÉE
- VOIE FACILE POUR TOUS PUBLICS
- VOIE ACCESSIBLE POUR CYCLISTE RÉGULIER
- VOIE PRATICABLE POUR CYCLISTE CONFIRMÉ
- VOIE DANGEREUSE OU NON CYCLABLE
- - - RACCORDEMENT EN COURS
- AMÉNAGEMENT CYCLABLE
- ↔ AMÉNAGEMENT CYCLABLE EN DOUBLE SENS
- · - · - AMÉNAGEMENT CYCLABLE EN PROJET
- ARCEAUX À VÉLO
- BOXES À VÉLO SÉCURISÉS
- ZONE DANGEREUSE
- MÉTRO
- TRAMWAY



Pour encourager les déplacements actifs, la Ville de Bron, en lien avec la Métropole, poursuit l'aménagement de pistes, bandes et continuités cyclables.

Elle développe et adapte les nouveaux dispositifs réglementaires (sas, tourne à droite cyclable, zone 30...) et renforce les équipements pour le stationnement (arceaux, box...). En 2019, Bron accueillera de nouvelles stations Vélo'v.

Pour compléter ces investissements, la Ville et les Conseils de quartier vous proposent cette carte des itinéraires cyclables à Bron.

Bonne route à tous !



5 BONNES RAISONS DE FAIRE DU VÉLO EN VILLE

ÇA NE COÛTE PAS CHER

Acheté neuf, d'occasion ou en vélo-partage, avec des frais d'entretien limités, la pratique du vélo est accessible au plus grand nombre.

A Bron, l'atelier d'auto-réparation la P'tite Rustine peut vous aider et vous outiller.
<http://www.laptiterustine.fr/>

ÇA FAIT GAGNER DU TEMPS

Le cycliste ignore les embouteillages et atteint facilement la vitesse moyenne d'un véhicule motorisé (15 à 20 km/h). Parce que plus de la moitié des déplacements urbains font moins de 3 km et qu'il arrive à se garer gratuitement, le cycliste est aussi plus ponctuel !

C'EST BON POUR LA SANTÉ

Rouler à vélo permet de faire du sport pendant ses déplacements. Praticable à tout âge, il permet de lutter entre autres contre les accidents cardio-vasculaires et l'obésité.

C'EST ÉCOLOGIQUE

Le vélo est silencieux, ne pollue pas et encombre moins l'espace public. Face au réchauffement climatique, il améliore la qualité de vie de tous et respecte l'environnement.

C'EST LE COMPLÉMENT IDÉAL DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le vélo permet de rejoindre une gare, une station de tram, de métro ou de bus plus rapidement qu'en voiture.



QUELQUES ITINÉRAIRES À BRON

- De l'Hôtel de Ville de Bron à la piscine via la piste cyclable des rues Jules Mas et Pierre Allard : 5 min
- De Mermoz Pinel à l'Université Lumière Lyon 2, via la rue Lionel Terray : 12 min (ou 14 min. en passant par le parc de Parilly).
- De l'Hôtel de Ville de Bron à la gare de la Part-Dieu : 20 à 25 minutes
- De la place Jean Moulin au parc de Parilly : 15 minutes
- De l'Hôtel de Ville de Bron au parc-relais de Vaulx-en-velin-La soie : 15 minutes

Plus de 200 arceaux à vélo répartis dans Bron (voir sur la carte), plus de 11 000 implantés sur la Métropole

30 places de stationnement sécurisées et gratuites, pour les abonnés TCL dans le parc relais Mermoz-Pinel

7 box à vélo sécurisés à l'arrière de la Mairie, gratuits et sans inscription préalable

2 quartiers en zone 30, les Essarts et les Genêts

Plus de 35 km d'aménagements cyclables

DE NOUVELLES RÈGLES POUR UNE VOIRIE PARTAGÉE



LE « TOURNE À DROITE CYCLABLE »

Officiellement appelé « cédez le passage cycliste au feu rouge », ce dispositif permet, sur des carrefours à feux, d'autoriser les cyclistes à tourner à droite ou aller tout droit. Le feu rouge devient alors un « cédez le passage » pour le cycliste, qui ne bénéficie cependant d'aucune priorité.

Les mouvements autorisés sont signalés par un panneau placé sous le feu.

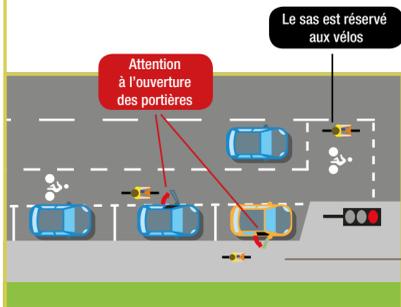


LE « DOUBLE-SENS CYCLABLE »

Le double-sens cyclable permet aux cyclistes de rouler en sens inverse dans une voie à sens unique pour les voitures. Dans les voies limitées à 30 km/h ou moins, c'est cette règle qui s'applique.

Selon les situations (largeur de chaussées, vitesse pratiquée et importance du trafic), les aménagements vont du simple marquage au sol (« picto vélo » éventuellement complété d'une bande blanche) à la piste cyclable en site propre.

Une signalisation avec des panneaux indicateurs adaptés est placée en début et fin de section ainsi qu'aux croisements.



LE « SAS VÉLO »

Aux carrefours à feux, c'est un espace réservé aux cyclistes devant les feux de signalisation. Il permet aux cyclistes de se placer devant les voitures.

Mieux vus, ils peuvent démarrer au feu vert en toute sécurité.

PARTAGER LA VOIRIE, PAS LES TROTTOIRS.

Le cycliste se déplace sur la voirie ou sur les aménagements qui lui sont dédiés. Les trottoirs restent réservés aux piétons. Seuls les cyclistes de moins de 8 ans peuvent les emprunter. Le non respect de cette règle est passible d'amende.

POUR SÉCURISER SON VÉLO

- Pour éviter le vol, il est nécessaire de cadenasser son vélo à un point fixe avec un antivol de qualité.
- Marquer son vélo avec le « BICYCODE » permet aux forces de l'ordre de restituer un vélo volé à son propriétaire. Les associations de cyclistes, les ateliers d'auto-réparation... proposent, pour un coût modique, de graver et d'enregistrer votre vélo à l'échelle nationale.

Informations : fub.fr et bicycode.org

LES ZONES DE CIRCULATION APAISÉE



ZONES 30

La circulation est limitée à 30 km/h pour tous les usagers. La vitesse apaisée permet la cohabitation des cycles et des voitures sur la voirie.



ZONES DE RENCONTRE

Les piétons sont autorisés à circuler sans s'y arrêter sur l'ensemble de l'espace de voirie, et ont priorité sur les véhicules (voitures et cycles) dont la vitesse est limitée à 20 km/h.



AIRES PIÉTONNES

Elles sont dédiées à la circulation des piétons qui ont la priorité absolue. Le vélo y est toléré au pas sans gêner les piétons.



VOIES VERTES

L'ensemble des usages non motorisés (piétons, cycles, ...) sont admis à les emprunter.



PENSER À VOUS ÉQUIPER

Pensez à vous équiper d'un casque, obligatoire pour les moins de 12 ans, de vêtements clairs munis de bandes réfléchissantes ou, même mieux, d'un gilet fluo.

POUR BIEN CHOISIR SON VÉLO DU QUOTIDIEN

Un bon vélo est un vélo bien équipé ! Certains équipements sont obligatoires pour votre sécurité, d'autres participent à votre confort selon votre usage.



équipements obligatoires

équipements « confort »

Veillez régulièrement à l'état de votre vélo et entretenez les freins, les pneus, l'éclairage.